ANNEXE 3

Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33029 – « Basse vallée de la Lienne »

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège 15, à 5100 Jambes et sur le site Internet http://natura2000.wallonie.be

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33029 a été sélectionné pour les raisons suivantes : le site comprend à la fois des milieux forestiers (forêts de versant, essentiellement) et des prairies humides, établies dans la vallée de la Lienne, entre Chevron et Pont de Targnon. A Rahier, on trouve également des habitats tourbeux de grand intérêt biologique tel des landes humides Erica tetralix et des tourbières de pente à Drosera rotundifolia ainsi que des boulaies tourbeuses. Les berges vives de la Lienne hébergent régulièrement des nichées de martin-pêcheur tandis que des forêts de versant au sud de Chession abritent occasionnellement une nichée de milan royal et plus régulièrement celle du pic noir.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC *
9110	29,59 ha	B	
9190	10,37 ha	-	
9160	9,08 ha	-	
3260	5,22 ha	-	
9180 *	3,44 ha	B	UG 6
91E0 *	3,27 ha	B	UG 7
9130	3,21 ha	-	
8150	2,76 ha	-	
4010 5130	2,25 ha	-	
6430	2,02 ha	A	
9190 91D0 *	2,00 ha	-	UG 6
8230	1,33 ha	-	
4010	1,25 ha	A	
91D0 *	1,10 ha	A	UG 6
9130 9180 *	0,68 ha	-	UG 8
4030 5130	0,33 ha	-	
6410	0,24 ha	B	
8220	0,16 ha	-	
9130 9160	0,13 ha	-	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC * : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire;"-": donnée non disponible

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

5130 : Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires

6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou et argilo-limoneux (Molinion caeruleae)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

8150 : Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes

8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo-albi-Veronicion dillenii

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9130 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9180 * : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91D0 * : Tourbières boisées

91E0 * : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1096	Lampetra planeri	Lamproie de planer	10-50				B
1163	Cottus gobio	Chabot	>300 id				A
A074	Milvus milvus	Milan royal		1 p			C
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe		1 p			C
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1 p				C

Légende : P = présence; p = couple; id = individu; EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel;"-" : donnée non disponible

Depuis la sélection des sites, les espèces suivantes ont également été observées :

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P		-

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE33029 – « Basse vallée de la Lienne ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

C. DI ANTONIO